

Berne, 27 septembre 2019

Chers collègues,

Une nouvelle édition des Journées d'étude consacrées à la protection de l'enfant et de l'adulte (PEA) vient de s'achever dont nous tirons un bilan très positif (cf. les retours ci-après, let. Ab, et rapport des Journées d'étude des 16-17 septembre 2019 de l'observatrice let. Aa). Notre mailing 04/2019 de l'ASCP-SVBB vous informe des sujets suivants :

- Résultats de l'Assemblée générale ASCP-SVBB du 16.09.2019 (révision totale des statuts et règlement sur les cotisations)
- Rencontre de réseautage pour échanger avec les groupes régionaux de l'ASCP le 19 novembre 2019
- Travail de relations publiques
- Profil d'exigences pour curatrices et curateurs professionnels ainsi que d'autres résultats des deux dernières séances du Comité de l'ASCP, des informations sur des manifestations et les développements dans le droit de la protection de l'enfant et de l'adulte/DPEA.

Contenu:

- | | |
|--|---|
| <p>A) Nouvelles de la protection de l'enfant et de l'adulte</p> <p>B) Informations sur le travail du Comité et nouvelles internes</p> <p>C) Conseils juridiques</p> | <p>D) Manifestations</p> <p>E) Références littéraires</p> |
|--|---|

A) Nouvelles de la protection de l'enfant et de l'adulte

Dans notre dernier mailing 03/2019, nous vous avons transmis les dernières informations sur les Journées d'étude PEA 2019... qui viennent de se terminer ! Voilà quelques souvenirs :

a) Journées d'étude PEA des 16/17 septembre 2019 à Thoune

Comme chacun sait, les Journées d'étude de l'ASCP étaient consacrées au thème « Le travail systémique dans la protection de l'enfant et de l'adulte ». Vous trouverez ci-après un extrait du rapport détaillé rédigé par Rahel Lutz, observatrice des Journées d'étude, qui sera publié dans la RMA 05/2019 d'octobre 2019 (avant la publication intégrale sur notre site internet) :



A l'instar de l'écrivain anglais John Donne, les experts s'accordent depuis longtemps sur le fait que l'homme n'est pas une île.

Le professionnalisme présuppose la capacité d'embrasser tous les acteurs essentiels, leurs actions et leurs interconnexions. Il ne suffit plus de s'interroger sur les causes et les effets, il faut tenir compte de la dynamique fondamentale du système. L'approche systémique est une démarche prometteuse pour chercher de bonnes solutions. L'objectif des Journées d'étude

2019 dédiées à la PEA était d'offrir aux participants une panoplie d'approches pour mieux intégrer le travail systémique dans leur quotidien professionnel.

Les Journées d'étude ont été ouvertes par Ignaz Heim, président de l'ASCP. Après avoir passé en revue l'édition 2017 et présenté le « Profil d'exigences pour curatrices et curateurs professionnels », il a souhaité la bienvenue aux quelque 280 participants au Seepark de Thoun. Au centre des Journées d'étude figuraient la personne concernée et sa situation de vie. Ignaz Heim a relevé l'importance de concevoir la gestion de mandats comme une alliance de travail entre les curateurs et les personnes concernées mais aussi comme l'art quotidien de répondre aux différentes craintes, besoins, difficultés et crises grâce au travail relationnel. A son avis, l'approche systémique offre l'occasion de développer l'accès à l'auto-efficacité et l'autodétermination avec les personnes concernées.

L'espace d'un jour et demi, les Journées d'étude de l'ASCP ont proposé onze brefs exposés et treize ateliers d'approfondissement, couvrant un éventail de thèmes sous l'angle de l'approche systémique : gestion des mandats systémique, travail avec les personnes atteintes de maladies mentales, avec les enfants et les adolescents, les familles et les adultes ou encore le rôle de l'avocat.

Qu'en est-il de la pratique ?

Daniel Rosch a consacré son exposé à cette question. IL a tenté de maîtriser la tâche titanesque de démontrer en un peu moins de 25 minutes la valeur ajoutée du travail systémique pour la gestion de mandats. Il a ébauché des concepts théoriques selon Luhmann, du constructivisme à l'interdépendance entre les niveaux biologique, psychique et social, en passant par la pratique de la gestion de mandats. Les dessins animés marquants ont illustré que le travail systémique ne se réduit pas à une collection de techniques, mais qu'il doit devenir une attitude intérieure.

Lorsque la situation devient difficile – travailler avec des adolescents

Alfredo Calvarese a livré un exposé presque humoristique sur le travail avec les adolescents. Il a précisé avec un brin d'ironie qu'il n'y a en principe pas de travail avec des « adolescents difficiles ». Il a souligné l'importance de reconnaître le statut de victime des jeunes. Ce que nous appelons communément « adolescents difficiles » sont en réalité des jeunes qui, par le passé, ont été blessés, tourmentés ou dont les besoins n'ont pas été ou été insuffisamment pris en compte. Les adolescents sont victimes de systèmes familiaux dysfonctionnels le plus souvent transmis par-delà les générations. Il est important de garder à l'esprit que le comportement des jeunes est une réaction normale aux situations anormales. Alfredo Calvarese explique comment il utilise l'approche systémique dans le travail avec les adolescents afin de surmonter le symptôme du « comportement difficile » et ainsi apporter une nouvelle dynamique à l'ensemble du système.

Du dilemme des ressources à l'objectif de renoncer à soi-même

La table ronde du mardi après-midi, animée par le président de l'ASCP Ignaz Heim, constituait à la fois la clôture et l'un des temps forts des Journées d'étude 2019 de l'ASCP.

Une personne concernée et sa curatrice ont décrit de manière impressionnante le chemin commun parcouru pour passer de la crise à une situation de vie stable. Claudio Baroncini a ouvertement parlé de sa dépression et de ses pensées suicidaires. Il a parlé de son cheminement pour sortir de l'isolement, entamer un traitement stationnaire et s'ouvrir à une nouvelle perspective de vie. En chemin, il se sentait soutenu et pris au sérieux par « son équipe ». La collaboration avec sa curatrice Claudia Fries a surtout été un soulagement pour lui. Le travail de Claudia Fries avec son client a clairement montré que le travail systémique est avant tout une attitude avant d'être une méthode.

Fabienne Bühler, marraine d'une fille placée dans un foyer dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfant ordonnée par l'autorité, a décrit ses expériences avec des curateurs et l'APEA. Elle a été déçue et désillusionnée par les décisions de l'APEA et a demandé aux personnes présentes de prendre de temps à autre du recul dans leur travail, d'être critiques, d'avoir le courage de dire stop, de réévaluer une situation et de permettre la recherche de solutions créatives impliquant le système familial.

En tant que fondateur du centre d'écoute KESCHA, l'entrepreneur Guido Fluri a salué le courage de Claudio Baroncini de raconter son histoire de vie et a rappelé que les histoires positives ne sont malheureusement pas relatées dans les médias.

La Conseillère nationale PS, Ursula Schneider, a reconnu l'importance de s'assurer que les curateurs disposent des ressources suffisantes pour leur travail. Elle ne souhaite pas que son postulat d'examiner en premier lieu une solution intrafamiliale soit interprété comme une critique à l'égard de l'APEA. Il s'agit au contraire d'un souhait d'amélioration et d'une plus grande acceptation des décisions des autorités.

La déclaration finale de Claudio Baroncini restera gravée dans les mémoires des participants aux Journées d'étude : il leur a rappelé la priorité de notre travail quotidien par ces mots « Nous ne sommes pas des dossiers, nous sommes des êtres humains ».

b) Feedback des Journées d'étude PEA des 16/17 septembre 2019 à Thoun

Vous trouverez ci-dessous quelques retours des participants aux Journées d'étude :

- Très bon choix d'orateurs; beaucoup de contributions intéressantes, de très bonnes approches de travail; parfois beaucoup d'informations dans les exposés; c'était très passionnant; un grand merci; super organisation; bien organisé mais parfois doublons au niveau des ateliers/conférences; mieux de prévoir moins d'exposés mais de les prolonger (trop condensés); Journées d'étude bien structurées et organisées, j'ai aimé qu'il n'y ait qu'une courte pause le mardi après-midi et que l'événement se termine ensuite à 16h.
- Très bon dossier avec beaucoup de place pour les notes;
- Super ambiance, bonne atmosphère; deux super journées, merci; bonne cuisine; conversations intéressantes; bonnes pauses d'échange/de réseautage et en quantité suffisante; très belle ambiance, bonne organisation; intéressant, constructif, merci;
- Table ronde très passionnante; c'était courageux de motiver le client à s'exprimer;
- Merci au Comité pour l'organisation; très bonne prise en charge par vos soins; dans un cadre résolument beau et adéquat pour notre travail, je reviens volontiers, merci beaucoup.

Et pour terminer une citation originale d'une réaction reçue par e-mail :

"...je suis retourné ce matin au travail de bonne humeur et motivé. Au cours des deux derniers jours, j'ai entendu des exposés intéressants qui ont ravivé quelques éléments dans mon subconscient. J'ai rencontré de nombreux visages familiers et eu des conversations stimulantes. L'organisation était très bonne, ainsi que les repas, la météo, l'emplacement des Journées d'étude, Merci pour ces deux belles journées !



c) Résultats de l'Assemblée générale de l'ASCP-SVBB du 16 septembre 2019 à Thoun

En plus des affaires habituelles de l'AG telles que le rapport d'activités, les comptes annuels, le budget et les élections au Comité, 42 membres ont reçu des informations et voté sur la révision des statuts et d'un règlement sur les cotisations.

Révision totale des statuts de l'ASCP

Après clarification d'un certain nombre de questions clés et d'explications, ainsi qu'une longue discussion, l'AG a approuvé à une nette majorité des voix (35 voix contre 5 et 2 abstentions) la révision totale des statuts avec effet au 1er janvier 2020. Les nouveaux statuts ont été publiés dans l'espace membres de notre site Internet.

Adoption d'un règlement sur les cotisations de membre

Dans le cadre de la proposition de règlement sur les cotisations, divers points de vue et questions ont été émis, notamment en ce qui concerne la hausse des cotisations et leur nouvelle forme pour les entreprises privées membres. Le Comité s'est engagé à soumettre à l'AG un règlement étendu sur les adhésions et cotisations sur la base des expériences acquises en 2020 ou 2021, tant pour la nouvelle structure des cotisations très différenciée que pour les conditions d'adhésion. La nouvelle version tiendra compte des expériences acquises dans l'intervalle et des décisions individuelles prises par le Comité quant aux ad-

hésions et cotisations. Elle sera adoptée par l'AG suite à sa décision finale. Au regard des aspects budgétaires (certains budgets ont déjà été approuvés pour l'année 2020), une requête de l'AG a été approuvée d'attribuer la compétence décisionnelle au Comité lorsqu'un membre demande d'accepter une cotisation de membre temporairement inférieure pour 2020. Celle-ci pourra/devra être compensée l'année suivante dans le cadre du règlement sur les cotisations en vigueur.

Parallèlement à cette disposition transitoire, l'Assemblée a clairement approuvé le nouveau règlement sur les cotisations par 27 voix contre 9. Le règlement sur les cotisations entrera également en vigueur au 01.2020 selon la décision de l'AG.

Le nouveau règlement de cotisation est également disponible dans l'espace membres de notre site internet.

- *Elections au Comité*

Frédéric Vuissoz, Jasmin Kreis Hoffmann et Claudia Fries ont officiellement démissionné de leurs fonctions de membres du Comité au terme de leur période de mandat. Si nécessaire, Claudia Fries a accepté de continuer à soutenir le travail du Comité jusqu'au début 2020. Jusqu'à l'AG, seul un candidat a pu être trouvé pour la représentation tessinoise. Les 6 membres du Comité officiant à ce jour, Ignaz Heim, Dominik Frei, Michelle Jäger Feldmann, Pascale Hartmann, Claudia von Tobel Käser et Sebastian Züst, se sont présentés à la réélection au Comité. Ils ont tous été réélus à l'unanimité pour la nouvelle période de mandat 2019-2020 sous les acclamations de l'assistance. Le candidat Mario Melera a également été élu au Comité (canton du Tessin) sous les applaudissements.

d) Travail de relations publiques de l'ASCP

- *Profil d'exigences ASCP pour curatrices et curateurs professionnels*

La première édition allemande du « Profil d'exigences ASCP pour curatrices et curateurs professionnels » est épuisée depuis juillet 2019 en raison de la forte demande et a donc été réimprimée pour les Journées d'étude 2019. Le guide peut être téléchargé à tout moment sur notre site Internet ou commandé sous forme de brochure auprès de notre secrétariat. Les versions française/italienne sont toujours disponibles, notamment sur notre site internet : > <https://svbb-ascp.ch/fr/actualite/informations/>.

Cette publication peut également être utilisée à des fins d'information.

B) Informations sur le travail du Comité et nouvelles internes

a) Rencontre de réseautage Lucerne/HSLU – Echange avec les groupes régionaux de l'ASCP : 19 novembre 2019

Lors de sa dernière séance et suite à l'information reçue de la HSLU, le Comité de l'ASCP a discuté de la meilleure manière de gérer la collision de date involontaire des deux événements (rencontre de réseautage des responsables de curatelles professionnelles HSLU et échange avec les groupes régionaux de l'ASCP). Après consultation avec la HSLU, il a été décidé ce qui suit :

- 1) Le programme est coordonné avec la rencontre de réseautage de la HSLU ;
- 2) Le thème principal de la rencontre de réseautage sera l'organisation au sein des curatelles professionnelles;
- 3) l'après-midi sera consacré à l'échange en groupes et intégrera les aspects des groupes régionaux.

- 4) La HSLU accorde un rabais aux responsables des groupes régionaux (qui représentent un groupe régional de l'ASCP);
- 5) L'ASCP annoncera cet événement dans son mailing 04/2019 (cf. let. D).

Le 26.08.2019, le Comité a également décidé d'organiser un *nouvel échange avec les responsables des groupes régionaux au printemps 2020 afin de discuter des points initiés dans le cadre de la coopération*. La date sera annoncée dans le prochain mailing 05/2019.

Pour les **contacts entre le Comité de l'ASCP et les groupes régionaux/régions**, le Comité a nommé une personne de contact par région (cf. aperçu actualisé à la dernière page de ce mailing).

b) Reconnaissance de la formation et formation continue des curatrices et curateurs professionnels

Lors de ses deux dernières séances, le Comité de l'ASCP a discuté et adopté un document de base de l'ASCP sur l'examen d'un projet visant à déterminer les critères et organisations partenaires pour accorder une « reconnaissance ASCP-SVBB » au cycle de formations. Le but ultime de cette démarche est la reconnaissance d'une « qualification professionnelle ASCP », accordée au terme de la poursuite de diverses formation/l'obtention d'un diplôme.

C) Conseils juridiques de l'ASCP

Vous trouverez des contributions de notre conseil juridique et les arrêts des tribunaux actuels sur le site internet de l'ASCP : <https://svbb-ascp.ch/fr/divers/consultation/>. En tant que membre, vous pouvez à tout moment soumettre une demande par e-mail.

Les réponses de notre conseil juridique, publiées à ce jour sur notre site internet (<https://svbb-ascp.ch/fr/droit-de-la-filiation/consultation/>), ne seront plus mises à jour et/ou gérées à l'avenir.

Ci-après, un extrait d'un exemple de conseil actuel :

Curatelle de droit de visite: possibilités d'action en cas de refus de visite

Réponse du conseiller juridique 09.2019 du 20.08.2019 de Kurt Affolter -Fringeli, lic. iur., avocat et notaire, Ligerz

Mots clés: certificat médical, curateur, droit de visite, autorité parentale, certificat contraire à la vérité, compétences, relations personnelles, rôles, responsabilité, exécution du droit de visite

I. Situation initiale

Dans la présente affaire de protection de l'enfant, la mère tente (sans justification) d'empêcher le droit de visite entre l'enfant et le père. Depuis un certain temps, l'attitude de la mère à l'égard du droit de visite est très ambivalente. Aujourd'hui, la mère a *obtenu un certificat médical du médecin de famille, qui atteste que l'enfant est trop malade pour les visites. Le certificat médical n'explique pas pourquoi l'enfant ne peut pas se présenter aux visites.*

Selon la mère, l'enfant n'est pas en mesure d'honorer les week-ends de visite chez le père en raison de son état mental. Pour la mère, l'affaire semble ainsi réglée. Cependant, nous estimons que le médecin de famille ne peut pas délivrer un tel certificat sur la base des déclarations de la mère. Il s'agit déjà du deuxième cas où un certificat médical empêche les visites.

II. Questions

Nous nous demandons à présent ce que la curatrice peut faire dans cette situation, d'autant plus qu'elle est convaincue qu'aucune raison ne s'oppose aux week-ends de visite.

III. Considérants

1. – 2. ...
3. Outre les directives pédagogiques sur l'éducation des enfants (art. 301 et 302 CC), le droit de la famille prévoit deux exigences éthiques et psychologiques pour l'exercice des relations personnelles : d'une part, l'obligation de faire preuve des égards et du respect mutuel qu'exige l'intérêt de la famille (art. 272 CC quant à quelle obligation relève de la chance d'application et non de la chance d'exécution [BERNHARD SCHNYDER, Die Gemeinschaft von Eltern und Kindern, dans : Das neue Kindesrecht, Berne 1978, 38; BK-HEGNAUER, art. 272 N 8], d'autre part la directive de ne rien faire qui puisse perturber les relations de l'enfant avec l'autre parent ou qui puisse rendre l'éducation plus difficile (art. 274 al. 1 CC). Dans la pratique, il y a lieu de partir du principe qu'en raison de la relation parent-enfant inévitable, les relations de l'enfant avec ses deux parents sont très importantes et peuvent jouer un rôle décisif dans la recherche de son identité (TF 5A_719/2013 du 17.10.2014 E. 4.4 ; TF 5A_830/2010 du 30.3.2011 E. 5.5. ; ATF 130 III 585 E.). 2.2.2.).
- 4.– 8. ...
9. La question reste de savoir comment aborder les certificats médicaux. Un certificat médical est une attestation. Un médecin qui aura intentionnellement dressé un certificat médical contraire à la vérité, alors que ce certificat était destiné à être produit à l'autorité ou à procurer un avantage illicite, ou qu'il était de nature à léser les intérêts légitimes et importants de tierces personnes, sera puni d'une peine privative de liberté jusqu'à trois ans ou d'une peine pécuniaire conform. à l'art. 318 CP. Il n'est donc pas aisé d'affirmer qu'un certificat médical atteste un fait contraire à la vérité. Il est difficile de savoir si son contenu justifie d'annuler une visite ou de refuser les relations personnelles convenues ou ordonnées dans un cas spécifique. Dans certaines circonstances, un enfant malade peut, avec les soins appropriés, également rendre visite à son parent bénéficiaire du droit de visite. Qu'un médecin généraliste puisse certifier le stress psychologique d'un enfant et ainsi légitimer un refus du droit de visite est plutôt discutable. En fin de compte, cette question requiert une réponse judiciaire, lorsqu'un parent bénéficiaire du droit de visite en possession d'une ordonnance d'exécution demande l'ouverture d'une procédure pénale pour non-respect d'une décision de l'autorité (art. 292 CP). Quand un parent tributaire du droit de visite sabote systématiquement et constamment le droit de visite, le parent bénéficiaire du droit de visite n'a en fin de compte que la possibilité d'engager une procédure d'exécution au regard du recours infructueux aux mesures de soutien de l'autorité et de la curatelle déjà mentionnées au ch. 8 ci-dessus.

IV. Conclusion et réponse à la question

La réponse à votre question se présente comme suit : *il subsiste une grande incertitude quant à savoir qui est investi de quel mandat, si la curatrice ou l'APEA peut exiger l'exécution du droit de visite malgré le certificat médical.*

Ni la curatrice ni l'APEA n'exigent l'exécution du droit de visite. La responsabilité incombe aux parents concernés vis-à-vis de leur enfant. **A la demande de l'ayant droit** qui se voit refuser intentionnellement le droit fondamental d'entretenir des relations personnelles avec l'enfant, **l'autorité qui a établi le droit de visite (l'APEA ou le tribunal) peut délivrer une ordonnance d'exécution**. Avant de délivrer cette ordonnance d'exécution, l'autorité compétente doit entendre à nouveau les parties concernées si l'exécution n'a pas déjà été ordonnée lors de la délivrance de l'ordonnance réglant le droit de visite.

Ci-après le lien pour accéder au conseil actuel détaillé : [espace membre de l'ASCP](#) (veuillez noter que le lien direct précédent ne fonctionnera que si vous êtes déjà connecté à l'espace membres de l'ASCP).

Plus d'exemples sur : <https://svbb-ascp.ch/fr/droit-de-la-filiation/consultation/> :

D) Manifestations

- **Rencontre de réseautage de la HSLU pour responsables de curatelles professionnelles le 19 novembre 2019; y.c. échange avec les responsables des groupes régionaux de l'ASCP à Lucerne.**

Vous trouverez des informations et l'inscription sur: [Netzwerktreffen HSLU](#), ainsi que des informations complémentaires sur notre site – dès que le programme aura été finalisé : <https://svbb-ascp.ch/fr/actualite/informations/>

- **Groupe régional de Suisse centrale/ZVBB**

Le colloque d'automne aura lieu le **24 octobre 2019** sur le thème: « *Plan d'action et établissement de rapports dans la protection de l'enfant et de l'adulte ; gage de qualité ou exercice obligatoire ?* ». Intervenante : Astrid Estermann.

Vous trouverez de plus amples informations sur les deux manifestations sur notre site internet <https://svbb-ascp.ch/fr/actualite/informations/>, ainsi que les détails/l'inscription auprès d'Edi Arnold: edi.arnold@kriens.ch.

- **Groupe régional de Suisse orientale/OVBB**

Le prochain « **colloque de Wil** » aura lieu le **7 novembre 2019** sur le thème :

« *Comprendre autrement – déclencher du changement* » avec Claudia Hengstler.

Partant d'informations générales sur les conséquences du stress traumatique - en particulier les traumatismes relationnels et liés au développement -, des approches, méthodes et instruments de réflexion éprouvés seront présentés aux participants puis réfléchis par rapport à leur expérience quotidienne de la curatelle professionnelle.

Claudia Hengstler abordera diverses questions pratiques dans le cadre de quatre inputs avec des séquences propices à la réflexion des participants.

Plus d'infos sur le colloque et [inscription \(jusqu'au 25 octobre 2019\)](#)

ainsi qu'informations générales sur l'OVBB sur: <http://ovbb.ch>.

Le « colloque de Wil » suivant aura lieu au printemps 2020. Informations sur le site de l'OVBB, ainsi que dans le mailing de l'ASCP 01/2020: <http://ovbb.ch>.

- **Groupe régional de Bâle/VBBRB**

Séance de printemps du VBBRB : la rencontre annuelle des membres aura lieu au printemps 2020; y.c. une brève AG.

Plus d'infos sur : <https://www.vbbrb.ch/de/>

- **Groupe régional d'Argovie/VABB**

- Le colloque d'automne aura lieu le **7 novembre 2019** sur le thème : « *Tout ce qui est (juridiquement) vrai* » au Gasthof zum Ochsen à Lupfig/AG. Plus d'infos sur <https://www.vabb-aargau.ch>

- Le **colloque de printemps** aura lieu le 4 juin 2020. Vous trouverez les futures informations sur le [site de la VABB](#), dans le mailing de l'ASCP 01/2020, ainsi que l'inscription sur : <https://www.vabb-aargau.ch>

- **Valais et Groupe latin/GL-ASCP:**

GL-ASCP : Philippe Monard, Chef de Office de protection de l'adulte de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, a invité ces collègues de la Suisse latine pour le mercredi **20 novembre 2019** de 9h30 à 11h30 à Neuchâtel, Faubourg de l'Hôpital 36 pour une prochaine réunion.

Valais : Informations sur les activités sur : www.hevs.ch/hets

- **Colloque Integras 30 ans des Droits de l'Enfant à Le Locle, le 25 octobre 2019**

Comme annoncé avant la pause estivale, Integras célèbre cet automne, en coopération avec PACH et l'Unicef (Suisse et Liechtenstein), le 30e anniversaire de la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant (trois événements dans les trois régions linguistiques suisses). En Suisse romande, la Fondation des Billodes au Locle ouvrira ses portes le 25 octobre 2019 de 10h à 14h.

Outre les exposés de Philip Jaffé du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU et de Markus Schefer du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU, la Fondation Les Billodes abordera le thème de l'éducation sociale et présentera, dans ce contexte, ses travaux préparatoires. Les préparatifs battent leur plein.

[Information et inscription](#)

- **Colloque de formation continue Integras à Brunnen (en allemand), les 12 – 14 novembre 2019:**

Thème : **« Arrête, sinon je te tue ! »**

Cette expression fait régulièrement partie du quotidien de nombreux éducateurs sociaux et/ou spécialisés. Le colloque 2019 thématise et discute les limites et dépassements de limite survenant dans l'aide à l'enfance et à la jeunesse. Ce faisant, différents points de vue seront exposés : la violence entre enfants et adolescents, les dépassements de limite par rapport au personnel spécialisé et les différents centres/lieux propices à la violence tels que la cyberviolence sur Internet. Des conférences, ateliers et un séminaire sociopolitique vous attendent. Integras se réjouit de votre participation.

Le colloque Integras de Brunnen est très prisé; les places sont limitées – inscriptions sur : [Information et inscription](#)

- **INTEGRAS – Plateforme de placement extrafamilial le 29 janvier 2020 à Berne**

Thème : *Comment associer bienveillance et placement extrafamilial ?*

Plus d'informations sur :

<https://www.integras.ch/fr/education-sociale-et-la-pedagogie-specialisee/colloques/plate-forme-de-placement-extrafamilial>

Plus d'informations/inscription à partir de mi-octobre 2019 sur le site internet d'Integras.

- **Institut für Forensik und Rechtspsychologie Berne/IFB/service spécialisé PEA :**

Diverses offres de formation 2020 relatives à la PEA sont disponibles sur : www.ifkjb.ch

- **Université de Zurich / Institut européen – Séminaire du 26 juin 2019 à Zurich** (hôtel Metropol) sur le thème : *« Hotspots » dans la protection de l'enfant et de l'adulte – aujourd'hui et demain »*

Direction : Prof. (FH) Dr. Daniel Rosch; plus d'infos sur : www.eiz.uzh.ch

- **CSIAS :**

- **Journée nationale de Bienne le 12 mars 2020**

Thème à définir : plus d'infos sur :

<https://www.skos.ch/veranstaltungen/aktuell/>

- **Assemblée générale du 14 mai 2020**

Plus d'infos sur : <https://skos.ch/>

- **Haute école spécialisée de Lucerne, Travail social - HSLU**
Plus d'infos sur : www.hslu.ch/fachtagung-kes
- Vous trouverez un aperçu des formations continues de la HSLU en 2020 sur : www.hslu.ch/kes
- **Haute école spécialisée bernoise, Travail social - BFH**
Vous trouverez un aperçu des formations continues en 2020 sur : <https://www.soziale-arbeit.bfh.ch/kes>
- **Haute école spécialisée d'Olten, Travail social - FHNW**
Vous trouverez un aperçu des formations continues en 2020 sur : <https://www.fhnw.ch/de/weiterbildung/soziale-arbeit>
- **Haute école spécialisée de Zurich, Travail social – ZHAW**
Vous trouverez un aperçu des formations continues en 2020 sur : https://www.zhaw.ch/de/sozialarbeit/weiterbildung/weiterbildung-nach-thema/?pk_campaign=Adwords-WB-Jahreskampagne
- **Haute école de travail social – HE-SO Valais**
Vous trouverez un aperçu des formations continues en 2020 sur : <https://www.hevs.ch/fr/hautes-ecoles/haute-ecole-de-travail-social/travail-social/>

E) Références littéraires

a) Guide pratique pour les curateurs professionnels de l'ASCP

Le guide pratique pour les curateurs professionnels de l'ASCP a été présenté pour la première fois et officiellement commercialisé lors des Journées d'étude des 13/14 septembre 2017. Le guide pratique est disponible en librairie mais aussi via le secrétariat de l'ASCP avec un rabais de 20%.

Suite à la demande réjouissante, les éditions hep ont déjà publié en février 2019 une 2^e édition, fondamentalement inchangée sur le plan du contenu. **L'édition française** est également disponible depuis juin 2018 (cf. info ci-après).



D: ISBN 978-3-0355-0914-4



F: ISBN 978-3-0355-1098-0

b) COPMA – Revue de la protection des mineurs et des adultes (RMA)

Cette revue est aussi l'organe de publication officiel de l'ASCP. Des articles consacrés à l'évolution actuelle de la pratique juridique en matière de protection de l'enfant et de l'adulte constituent à ce titre le contenu principal. L'ASCP participera aussi à l'avenir à la rédaction des articles. Le contenu sera ainsi complété par la vision du travail pratique de la gestion de mandats. Les membres de l'ASCP peuvent faire valoir un rabais de 20% sur le prix de l'abonnement.

Dès maintenant les abonnées de la RMA disposent en outre, en plus de l'édition imprimée, d'un accès en ligne convivial à tous les contenus de la RMA: www.zke-online.ch Momentanément les membres ASCP peuvent tester la RMA gratuitement (2 numéros imprimés et 2 mois d'accès en ligne pendant la phase d'essai). Vous pouvez commander cette abonnement gratuite de deux mois sous: service@schulthess.com

Impressum:

Secrétariat de l'ASCP-SVBB, Markus Odermatt, Directeur

Monbijoustrasse 22, case postale, 3001 Berne,
Téléphone 031 311 51 44, Fax 031 311 51 45 E-mail: info@svbb-ascp.ch

Aperçu des personnes de contact de l'ASCP pour les groupes régionaux/régions :
(cf. page suivante 11):

Nouveau Comité actuel ASCP-SVBB 2019-2022 (suite à l'AG du 16.09.2019)

Ignaz Heim , <i>Président</i>	IH	AG
Dominic Frei , <i>Vice-président</i>	DF	BE/Ju
Pascale Hartmann	PS	ZH
Michelle Jäger	MJ	Ost
Claudia von Tobel Käser	VT	BS, BS, SO
Sebastian Züst	SZ	Suisse centrale
Mario Melera	MM	TI
Claudia Fries (à titre transitoire jusqu'en 2020)	CF	GR
<i>vacant (entre temps: Secrétariat ASCP)</i>	MO	Romandie/GL-ASCP
<i>vacant - canton VS (entre temps: Secrétariat ASCP)</i>	MO	VS